

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **INTER-REGIES**

Forme juridique : Société Coopérative à responsabilité limitée

Adresse : AVENUE ARIANE

N° : 5

Boîte :

Code postal : 1200

Commune : Woluwe-Saint-Lambert

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0207.622.758

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

17-12-2019

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-11-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.7, A-cap 7, A-cap 9, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DeII'OLIVO ANDREA

Rue Léon Blum 122

4101 Jemeppe-sur-Meuse

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DE LAET CHRISTIAEN

RUE JEAN DAMARD 56

4163 Tavier

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

WALLEE DIDIER

RUE DE LA BRETAGNE 5

6470 Sivry-Rance

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

FORNIERI DOMENICO

RUE JEF ULBURGHS 8

4460 Grâce-Hollogne

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

SIMON GIL

CLOS DE L'ERMITAGE 18

4600 Visé

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DEMAL GREGORY

Boulevard Piercot 46

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Commissaire

DELEUZE GUY

RUE DE BELLAIRE 469 C

5300 Andenne

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

VANDEBOSCH JACQUES

RUE DES LISERONS 64

4100 Seraing

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

VERVAEREN JEAN

RUE JEAN JAURES 144 2

4400 Flémalle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

WARICHET LUC

VOIE DE LA HAYETTE 22

4671 Saive

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

CHABOT MARTIN

Corniche de la Gloriette 39

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

LEBUSSY ROGER

Laie du Goupil 10

1300 Wavre

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

POLESE VALTER

RUE DES VINGT-DEUX 5 2

4400 Flémalle

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DGST & PARTNERS

0458736952

AVENUE VAN BECELAERE 28 A/71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-05-21

Fin de mandat : 2022-05-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Sohet Pierre

Réviseur d'Entreprises (A01658)

RUE DE LIMOY 156

5101 Erpent

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
	20		
	21/28	<u>5.769</u>	<u>5.769</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	5.769	5.769
	29/58	<u>424.023</u>	<u>850.104</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	151.843	146.664
	40	113.491	129.084
	41	38.352	17.580
	50/53	146.755	146.749
	54/58	122.818	556.691
	490/1	2.607	
	20/58	429.792	855.873

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>-24.007</u>	<u>291.838</u>
Apport		10/11	242.694	242.694
Capital		10	242.694	242.694
Capital souscrit		100	242.694	242.694
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	587.606	587.606
Réserves indisponibles		130/1	30.989	30.989
Réserve légale		130	30.989	30.989
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	556.616	556.616
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-854.307	-538.461
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>77.774</u>	<u>97.235</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	77.774	97.235
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	77.774	97.235
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	376.026	466.799
Dettes à plus d'un an	6.3	17	204.971	239.580
Dettes financières		170/4	204.971	239.580
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	204.971	239.580
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	163.748	227.219
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	34.610	34.309
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.942	16.656
Fournisseurs		440/4	6.942	16.656
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	122.196	176.254
Impôts		450/3	122.196	128.787
Rémunérations et charges sociales		454/9		47.467
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	7.307	
TOTAL DU PASSIF		10/49	429.792	855.873

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-133.382	516.049
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		53.217
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	183.343	247.246
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		2.357
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	12.887	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	-19.461	97.235
Autres charges d'exploitation		640/8	2.215	5.028
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		3.126
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-312.365	161.056
Produits financiers		6.4 75/76B	33	6
Produits financiers récurrents		75	33	6
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	3.339	3.796
Charges financières récurrentes		65	3.339	3.796
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-315.671	157.266
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	174	121.946
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-315.846	35.320
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-315.846	35.320

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-854.307	-538.461
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-315.846	35.320
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-538.461	-573.781
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-854.307	-538.461
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	151.500
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	151.500	
8129P	XXXXXXXXXX	151.500
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	151.500	
(21)		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	69.520

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8179		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8189		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199	69.520	
------	--------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8259P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8219		
------	--	--

Acquises de tiers

8229		
------	--	--

Annulées

8239		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8249		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8259		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329P	XXXXXXXXXX	69.520
-------	------------	--------

Mutations de l'exercice

Actés

8279		
------	--	--

Repris

8289		
------	--	--

Acquis de tiers

8299		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8319		
--------------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329	69.520	
------	--------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(22/27)		
---------	--	--

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	5.769
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.769	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	5.769	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 34.610

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 204.971

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	0,8	1,5
76		53.217
(76A)		53.217
(76B)		
66		3.126
(66A)		3.126
(66B)		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie Belfius

Exercice
350.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les émoluments du commissaire s'élèvent à 4902,40 EUR HTVA pour l'exercice clôturé au 31/12/2022

Exercice
4.902

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Il y aura donc lieu de se reporter à ce texte pour tous les éléments qui ne seraient pas précisés dans les règles ci-après.

Il peut être dérogé à ces règles d'évaluation dans des cas exceptionnels ou leur application empêcherait la présentation fidèle des comptes annuels de l'entreprise.

Ces adaptations sont alors mentionnées et justifiées dans l'annexe.

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Les évaluations, les amortissements, les réductions de valeur, les provisions pour risques et charges et les autres provisions doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il sera tenu compte de tous les risques prévisibles, les pertes éventuelles et dépréciations survenus au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, même si ceux-ci ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes et la date à laquelle ces derniers sont arrêtés par l'organe de gestion.

Les amortissements, les réductions de valeur et les provisions pour risques et charges doivent être constitués systématiquement et ne peuvent dépendre du résultat de l'année.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis à un taux minimum de 20%.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'amortissements linéaires. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Machine & outillage : 10 à 20%

- Installations informatiques : 33,33%

- Mobilier & matériel de bureau : 10 à 20%

- Location-financement : minimum 20%

- Licences, programmes, sites web, etc : minimum 33%

Les créances, les placements de trésorerie, les valeurs disponibles, les comptes de régularisation et les dettes sont également portés au bilan à leur valeur nominale.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges qu'elles sont appelées à couvrir. Elles ont pour objet de couvrir des risques de pertes ou de charges nettement circonscrites quant à leur nature mais qui à la date de clôture sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

N°	0207622758	A-cap 6.9
----	------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Voir le rapport de gestion concernant :
- Justification de la poursuite de l'activité conséquence de la perte reportée.
- Provision et litige fiscal.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

ACTIONNARIAT INTER-REGIES

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>ACTIVITÉ</u>	<u>NOMBRE DE PARTS</u>
AIEG	GRD	111
AIESH	GRD	140
REW	GRD	60
RESA	GRD	4.591
NETHYS	Holding	2.044
PUBLIPART	Holding	2.841
Ville de Seraing	Pouvoir public	1
Commune de Flémalle	Pouvoir public	1
Commune de Grâce-Hollogne	Pouvoir public	1
TOTAL		9.790

RAPPORT DE GESTION



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE COMPTABLE DU 1/01/2022 AU 31/12/2022

Conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022.

A. Analyse chiffrée des comptes annuels

a. Bilan et compte de résultats

BILAN

Le total bilantaire de INTER-REGIES s'élève à 429.792,10 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les immobilisations financières (garantie locative) : 5.769,00 €
- Les créances commerciales à un an au plus : 113.490,72 €
- Les autres créances à un an au plus : 38.352,10 €
- Placements de trésorerie : 146.755,13 €
- Les valeurs disponibles : 122.818,27 €
- Les comptes de régularisation : 2.606,88 €



Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital : 242.694,10 € représenté par 9.790 parts
- La réserve légale : 30.989,48 €
- Les réserves disponibles : 556.616,05 €
- La perte reportée au 31/12/2022 : 854.307,00 €
- Les provisions pour risques et charges (liquidation) : 77.773,93 €
- Les dettes financières à un an au plus : 204.970,66 €
- Les dettes financières échéant dans l'année : 34.609,69 €
- Les dettes commerciales à un an au plus : 6.941,61 €
- Les dettes fiscales, salariales et sociales : 122.196,48 €
- Les comptes de régularisation : 7.307,10 €

COMPTE DE RESULTATS

Les ventes et prestations s'élève à -8.928,42 € composé de :

- Chiffre d'affaires (N.C sur cotisations) : -12.886,80 €
- Autres produits d'exploitation : 3.958,38 €

Le coût des ventes et prestations se monte à 303.436,63 € composé de :

- Service et bien divers : 137.340,40 €
- Rémunérations et charges sociales : 183.342,84 €
- Provisions pour risques et charges (utilisation) : -19.461,47 €
- Autres charges d'exploitation : 2.214,86 €

Le perte d'exploitation s'élève à 312.365,05 €

Le résultat financier se clôture par une perte de 3.306,42 €

La perte de l'exercice avant impôt s'élève à 315.671,47 €

La charge fiscale estimée s'élève à 174,15 €

La perte l'exercice à affecter s'élève à 315.845,62 €



b. Affectation du résultat

Résultat de l'exercice (bénéfice / perte) :	-315.845,62 €
Résultat de l'exercice précédent (bénéfice / perte) :	- 538.461,38 €
Résultat (bénéfice / perte) reporté :	- 854.307,00 €

B. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Le Conseil d'Administration insiste sur le fait qu'il est fondamental qu'INTER-REGIES dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations et s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance. Si nécessaire, un appel à cotisations aux membres sera réalisé.

En mai 2021, l'associé NETHYS a émis le souhait de se retirer de la Société et des différends ont émergés entre NETHYS et la Société en ce qui concerne le paiement des cotisations 2021. Le Collège des experts n'a toutefois pas pu finaliser un rapport faisant consensus sur les conséquences du retrait de Nethys pour la société et les autres associés. Ce dossier a dès lors fait l'objet de concertations et de négociations allongées lesquelles n'avaient pas encore abouti au 31 décembre 2022.

C. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

1° Maintien de la provision pour liquidation pour 2021, 2022 et 2023

Le Conseil d'administration attire l'attention sur la provision de liquidation enregistrée au passif à hauteur de 97.235,40 € dont 52.249,99 € concernent les frais directement inhérents à la liquidation. La provision n'a pas été extournée nonobstant le fait qu'à ce jour la liquidation n'a pas encore eu lieu compte tenu des circonstances essentiellement administratives particulières qu'a rencontrées la société, notamment l'absence de personnel administratif. Pour rappel la décision de la liquidation a été prise par le conseil d'administration en 2022 avant la clôture des comptes 2021. A ce jour bien que la liquidation n'ait pas eu lieu, la provision se justifie toujours malgré que la continuité qui ait été assurée jusqu'à ce jour. Le conseil maintient la provision qui sera actualisée sur l'exercice 2024 dans le cadre de la mise en liquidation qui sera confirmée prochainement.

2° Imposition d'office sur les revenus 2021

Le Conseil d'administration attire également l'attention sur la dette fiscale reprise au passif du bilan en dette fiscale échue à hauteur de 122.120,27 €. Cette dette fiscale ne concerne pas l'impôt de l'exercice sur les revenus 2021. Précisément la société présente des pertes fiscales ramenant la base imposable de l'exercice nulle de sorte qu'il n'y ait que peu d'impôt à payer (impôt sur les DNA du véhicule). La dette fiscale résulte de l'imposition d'office qui a été adressée par l'administration en 2023 concernant l'exercice social 2021 compte tenu de l'absence du dépôt de la déclaration fiscale. Cette imposition d'office a été contestée par notre expert-comptable en 2024 sans réaction, à ce jour, de l'administration fiscale. Nous ne connaissons pas à ce jour l'issue de cette réclamation de



sorte que la dette fiscale, eu égard du principe de prudence et de respect du droit comptable, est maintenue au passif du bilan en dette fiscale échue à due concurrence dès lors que la réclamation a été introduite en 2024.

3° Retrait d'un associé et dissolution

En 2022, NETHYS restait redevable du solde des cotisations pour 2020 (56.662 € tvac) et des cotisations pour 2021 (136.390 € tvac). Toutefois, une note de crédit à établir d'un montant de 79.561 € a été comptabilisée afin de respecter la convention qui devra être signée entre Inter-Régies et Nethys. Le montant de la créance sur Nethys s'élève à 113.491 € au 31/12/2022 ; En 2024, une convention portant sur les modalités de retrait de NETHYS et sur le solde de cotisations sera conclue pour solde de tout compte.

D. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Le Conseil d'Administration a indiqué son souhait de procéder à la dissolution d'INTER-REGIES. Les travaux liés à cette dissolution n'étaient toujours pas entrepris lors de l'exercice social 2023.

E. Activités en matière de recherche et développement

Pas d'application.

F. Existences de succursales

La Société ne possède aucune succursale.

G. Informations sur l'usage d'instruments financiers

Depuis la crise financière de fin 2008, il a été décidé de faire uniquement des placements avec garantie de capital.

H. Conflits d'intérêts

Durant l'exercice social clôturé au 31/12/2022, aucune décision tombant sous le champ d'application des dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de conflit d'intérêts n'a été prise par le Conseil d'Administration.



I. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Le bilan de l'exercice comptable 2022 de la Société présentant un actif net négatif, il faut donc entamer la procédure dite de « la sonnette d'alarme » prévue par le droit des sociétés (article 6 :119 du Code des Sociétés et des Associations).

Un rapport spécial a dès lors été établi par le Conseil d'Administration.

Dans l'attente de la potentielle mise en œuvre de la dissolution de la Société, les actionnaires ont exprimé l'intention de soutenir financièrement INTER- REGIES. Si nécessaire, un appel à cotisations aux membres sera réalisé.

Tenant compte des informations qui précèdent, les comptes ont été établis en application des règles comptables de continuité de l'exploitation. Étant donné les perspectives d'évolution de la Société, les principes comptables appliqués en continuité se justifient.

Enfin, nous vous informons qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels présentés et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Liège, le 25 octobre 2024

Pour le Conseil d'Administration,

Signé par :
DE LAET Christian
4E352807089C489...

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC INTER-REGIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AVENUE ARIANE 5 À 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

RPM BRUXELLES BE 0207.622.758

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTER-REGIES (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juillet 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 429.792 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 315.846 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations

Provision de liquidation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une provision de liquidation au passif du bilan.

Dette fiscale

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-cap 6.9 des comptes annuels qui décrit la comptabilisation d'une dette fiscale au passif du bilan.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Hormis l'absence de mise en conformité des statuts avec le CSA qui aurait dû intervenir avant le 01 janvier 2024, le fait que la société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations et les dispositions statutaires relatives à la tenue de l'assemblée générale en matière de délai et le non-dépôt des comptes annuels dans les délais légaux, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Namur, le 25 octobre 2024

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par

Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,8		0,8	1,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.288		1.288	2.494
Frais de personnel	102	183.343		183.343	247.246

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	0	0	0
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305	1	0	1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)



RAPPORT DE REMUNERATION 2022 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD ») et à l'article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration d'inter-régies établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant :

- un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.
- un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'Administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0207.622.758
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	Inter-régies SC
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	0
Conseil d'administration	6

Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute¹	Détail de la rémunération et des avantages²	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions³
Président	VANDEBOSCH, Jacques	7.513,06 €	N/A	N/A	N/A	4/5
Administrateur	DE LAET, Christian	NR	N/A	N/A	N/A	4/5
Administrateur	WARICHET, Luc	NR	N/A	N/A	N/A	1/5
Administrateur	POLESE, Valter	910,68 €	N/A	N/A	N/A	5/5
Administrateur	CHABOT, Martin	NR	N/A	N/A	N/A	4/5

¹ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

³ 1 Procès-verbal manquant – statistique réalisée sur 5 séances au lieu de 6.

Administrateur	DELL'OLIVO Andrea	861 €	N/A	N/A	N/A	5/5
Administratrice	FORNIERI, Domenico	871 €	N/A	N/A	N/A	5/5
Administratrice	DELEUZE, Guy	NR	N/A	N/A	N/A	5/5
Administrateur	WALLEE, Didier	NR	N/A	N/A	N/A	4/5
Administratrice	LEBUSSY, Roger	NR	N/A	N/A	N/A	5/5
Administrateur	SIMON, Gil	NR	N/A	N/A	N/A	3/5
Administrateur	VERVAEREN, Jean	861 €	N/A	N/A	N/A	5/5
Total général	12 personnes					

Commentaires éventuels

Nous vous informons qu'aucune autre rémunération ni avantage n'a été attribué par la Société aux Administrateurs d'Inter-Régies pour l'exercice social 2022 et que celle-ci ne possède pas de société faisant partie de son périmètre de consolidation.

Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute		Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	GLORIEUX, Jacques	151.782,24 €	REMUNERATIONS	148.253,86€	N/A
			A.T.N.	2314,96€	
			CHEQUES REPAS	859.25€	
			ECO CHEQUES	354,17€	

Commentaires éventuels

M. GLORIEUX a quitté ses fonctions le 31/10/2022.

Pour le Conseil d'Administration :

Signé par :
DE LAET Christian
4E352807089C489...

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)



INTER-REGIES

Société Coopérative

Siège social : Avenue Ariane, 5 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert

N° d'entreprise : 0207.622.758

« la Société »

**RAPPORT SPECIAL ETABLI CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6 :119 DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

EXERCICE COMPTABLE DU 1/01/2022 AU 31/12/2022

Le bilan de l'exercice comptable 2022 de la Société présentant un actif net négatif, il faut donc entamer la procédure dite de « la sonnette d'alarme » prévue par le droit des sociétés (article 6 :119 du Code des Sociétés et des Associations).

Par actif net, il faut entendre le total de l'actif, déduction faite des provisions, des dettes et, sauf cas exceptionnels à mentionner et à justifier dans l'annexe aux comptes annuels, des montants non encore amortis des frais d'établissement et d'expansion et des frais de recherche et de développement (article 6 :115, deuxième alinéa du Code des Sociétés et des Associations).

Si le choix du Conseil d'administration est d'étudier une possible dissolution volontaire de la Société, il importe au Conseil de prendre les mesures et décisions nécessaires afin d'assurer la continuité de la Société jusqu'à ce qu'une éventuelle proposition de dissolution de la Société puisse être soumise aux actionnaires.

Dans ce cadre, la Société peut compter sur le soutien de ses actionnaires lesquels ont exprimé l'intention de soutenir financièrement INTER- REGIES. Un appel à cotisation de 100.000 € est par ailleurs émis auprès des actionnaires GRDs afin que la Société puisse s'acquitter de ses dettes et autre obligations au fur et à mesure de leur survenance.

Liège, le 25 octobre 2024.

Pour le Conseil d'Administration,

Signé par :
DE LAET Christian
4E352807089C489...